

# DOMINIQUE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

6 avril 2001 - n° 1469  
Hebdomadaire romand  
Trente-huitième année

## L'adieu à Don Quichotte

LA NOUVELLE DIRECTION socialiste, Christiane Brunner en tête, avait clairement annoncé la couleur. Plus question pour le parti de cautionner toutes les aventures référendaires décidées par d'autres et de soutenir les initiatives lancées à foison par des groupes aussi sympathiques que peu soucieux d'efficacité. Car à la longue, la succession d'échecs ne peut que démoraliser les troupes et fragiliser la position d'une formation politique qui revendique une responsabilité gouvernementale. Le PSS a fait le choix de se profiler sur les thèmes qu'il estime prioritaires et qui lui confèrent une identité propre. Car à jouer trop systématiquement et indistinctement

le relais et le soutien de mouvements sociaux préoccupés de leur seule cause, il dilue son message et s'affaiblit.

La décision sans appel de l'assemblée des délégués, réunie samedi dernier à Neuchâtel, s'inscrit dans la droite ligne de cette nouvelle stratégie. Le PSS soutient la révision de la Loi militaire et l'envoi de soldats armés à l'étranger. Cohérent, il assume son choix d'une Suisse pleinement engagée dans la communauté internationale. L'adhésion à l'ONU, le souci de la sécurité en Europe impliquent aussi de participer aux opérations de maintien de la paix.

Cette décision revêt une importance particulière dans le contexte politique intérieur actuel. Les élections successives, fédérales comme cantonales, ré-

vèlent un incontestable glissement à droite. Ou plutôt une re-composition politique qui voit se reporter les voix conservatrices et nationalistes sur l'UDC. C'est dire que la situation de la gauche helvétique devient difficile, dans la mesure où les partis bourgeois, radical et démocrate-chrétien sont tentés par une dérive qu'ils croient électoralement payante. Or, pour faire passer une partie au moins de ses projets, le PSS a impérativement besoin de trouver des alliés au Parlement. Il y parviendra pour autant qu'il reste un partenaire crédible.

En manœuvrant habilement et parce que le Conseil fédéral avait besoin de leur soutien, les députés socialistes sont parve-

nus à infléchir de manière substantielle la révision de la Loi militaire. En particulier, ils sont à l'origine des cautèles qui cadrent strictement les opérations auxquelles la Suisse s'associera le cas échéant. Si le PSS avait choisi ensuite de combattre cette révision, c'est son crédit qu'il aurait perdu.

L'arme référendaire est d'un maniement délicat. Trop souvent brandie au nom d'une sur-enchère irréfléchie, elle s'émousse. Et dans ce cas particulier, elle risque de donner le coup de pouce décisif aux isolationnistes invétérés. L'action politique ne relève pas du principe de plaisir ni de la recherche éperdue de la pureté idéologique. Elle consiste plus simplement à obtenir le maximum, compte tenu des rapports de force. JD

*L'arme référendaire  
est d'un maniement  
délicat*

# La Suisse est riche... à la sueur de son front

*La Suisse est riche. Elle est au troisième rang des pays les plus riches de l'OCDE. Mais la productivité de son travail est fort médiocre. Explication de ce curieux paradoxe: la Suisse travaille mal, mais elle travaille beaucoup. Et pour fuir les longues semaines de travail, les Suisses optent pour le temps partiel.*

Pour expliquer leur confortable richesse, les Suisses aiment à se parer des meilleures vertus. La prospérité du pays résulterait de l'efficacité de ses entreprises et de ses travailleurs, de l'excellence de son organisation. Le «travail à la Suisse» devrait donc inspirer l'ensemble de la planète. Les statistiques de l'OCDE sur la productivité du travail, largement commentées par des collaborateurs du Secrétariat d'Etat à l'économie<sup>1</sup> (SECO) dégonflent cette bulle d'orgueil national.

La productivité se mesure par la valeur ajoutée produite par heure de travail. Elle dépend de l'efficacité du travailleur mais aussi – et peut-être surtout – de la qualité de l'organisation du travail au sein d'une entreprise ou d'une administration. Or les indices de productivité de l'OCDE sont cruels pour la Suisse.

## Productivité horaire (moyenne OCDE: 100)

Belgique	128
Norvège	126
France	123
Pays-Bas	121
Etats-Unis	120
Irlande	108
Italie	106
Allemagne	105
Autriche	102
Grande-Bretagne	100
Canada	97
Australie	96
Suisse	94
Finlande	93
Suède	93
Danemark	92
Japon	82

**P  
a  
s  
d  
e  
r  
t  
o  
n  
d  
t**      **é**      **d**      **u**      **c  
i  
u**

## Heures de travail contractuelles par an

Grande-Bretagne	2304
Suisse	2112
Allemagne	2028
Espagne	1760
France	1600

La réduction de la durée du travail ne semble guère à l'ordre du jour en Suisse (voir article en page 4). Les améliorations sont toujours possibles par les conventions collectives. Mais l'exécution de l'initiative populaire par le Parlement montre que la voie légale reste aléatoire. Or le maximum légal de 45 heures par semaine reste la norme dans plusieurs secteurs et pour la plupart des «start up» dont on nous vante les secrets.

La manière la plus courante d'alléger la contrainte des longues journées de travail reste le recours au temps partiel... et au salaire partiel. C'est la constatation que fait le SECO, en reconnaissant que le passage à l'horaire partiel n'est pas toujours volontaire. *at*

<sup>1</sup>*La Vie économique* 3- 2001.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Jean-Yves Pidoux (*jyp*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Le Débat: André Mach

Composition et maquette:

Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA,  
Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)

# Marier éthique et intérêts

*Après dix ans d'activité, le bilan de la Banque alternative et solidaire (BAS) est satisfaisant.*

**A**U DÉBUT, CELUI ou celle qui ouvrait un compte à la Banque alternative devait être très motivé, très engagé et surtout très organisé. Impossible d'aller retirer de l'argent au bancomat le samedi soir avant le cinéma. Dix ans après, le travail de la banque alternative et solidaire (BAS) porte ses fruits. Du tiers-mondisme de ses débuts à l'actuelle politique des fonds de placement, elle a su faire fructifier les principes et les intérêts de ceux qui lui confiaient leur argent. C'est en 1982 qu'une enquête organisée par la Déclaration de Berne montre qu'il existe un intérêt pour une banque à caractère éthique. Elle va rapidement disposer d'un statut «Banque alternative suisse SA», collecter les cinq millions nécessaires à sa création et, en 1990, être reconnue par la Commission fédérale des banques. Aujourd'hui la BAS se porte bien. Elle continue de prôner transparence et éthique mais a diversifié ses activités.

Durant l'exercice 2000, elle a vu le total de son bilan progresser une fois de plus de 7% pour s'établir à 443 millions de francs.

Cette croissance a été financée par l'augmentation des fonds de la clientèle qui ont atteint 398 millions de francs, soit 24 millions de plus qu'à la fin de l'année précédente. La couverture des prêts à la clientèle excède donc 100%. La somme des crédits octroyés a pu être augmentée de 13%.

Le résultat total de la banque, présente à Olten et à Lausanne, a connu une progression marquée. Le total des opérations d'intérêts est quant à lui passé à 10,5 millions de francs. Les opérations d'intérêts représentent 96% du résultat d'exploitation de la BAS.

Aujourd'hui, le conseil d'administration de la BAS a décidé d'élargir la gamme des produits proposés: la mise en place d'une structure de distribution de fonds de placement écologiques et sociaux est en préparation. La

BAS proposera des services inédits dans les domaines de relations publiques et du conseil. La BAS a l'intention, non pas d'ajouter son propre fonds à ce qui existe déjà, mais de satisfaire la demande croissante de sa clientèle. Elle proposera divers fonds accompagnés d'informations et de conseils concernant les aspects qualitatifs et financiers. La transparence restera de mise, comme ce fut le cas pendant dix ans pour l'octroi des différents crédits. *gs*

Pour saluer les dix ans de la Banque alternative, DP a organisé une campagne promotionnelle croisée. Ainsi un encart de la BAS paraît dans le numéro de cette semaine alors qu'une publicité de DP sera encartée dans le journal de la BAS, *Moneta*, dans le courant du mois de juin.

## CONSEILS D'ADMINISTRATION

# Supporter les trous d'air

**L**es collectivités et les entreprises ont-elles les dirigeants qu'elles méritent? Question banale en apparence mais si rarement formulée qu'elle ressemble à un tabou.

N'empêche, les mondes de la politique et des affaires ont leurs cruautés et leurs exigences. Même en Suisse où règne traditionnellement une grande pudeur à l'égard des personnes, poussant volontiers la tolérance jusqu'à la connivence, et la discrétion jusqu'à l'omerta.

Moins enclins à la gentillesse et de manière générale plus sévères que les latins, les Suisses alémaniques n'hésitent pas à poser, à propos des élus politiques ou des hommes d'affaires, des questions gênantes, plus pernicieuses que des «descentes» en règle. On n'attaque pas de front les personnes, mais on s'interroge sur leurs aptitudes.

Il y a comme cela des termes ravauteurs. On connaissait celui de «belastbar», capable de supporter une charge, au sens figuré, ayant la force psychique

voulue pour exercer un mandat, une responsabilité. Ainsi, les femmes sont réputées peu résistantes: en décembre 1983, la très solide Lilian Uchtenhagen a été condamnée pour «Unbelastbarkeit», un défaut que dix mois plus tard personne ne songeait à reprocher à une certaine Elisabeth Kopp, dont la fragilité a par la suite été amplement démontrée et dûment sanctionnée.

Aujourd'hui, il n'est plus question de «Tragbarkeit», de capacité non plus de supporter mais d'être supporté. Et la presse économique de s'interroger sur «l'acceptabilité» d'un Andres Leuenberger, président de la nouvelle super faïtière economiesuisse, d'un Rolf Hüppi à la tête de la Zurich, d'un Uli Roost, désormais ex-patron de Sulzer ou même d'un Joe Ackermann, chef suprême désigné de la grande Deutsche Bank.

C'est que ce Monsieur, manager célébré à longueur de colonnes pendant des mois, pourrait se trouver rattrapé

par son passé d'administrateur, membre de 1995 à 1999 d'un Conseil peu rémunérateur auquel plusieurs voudraient bien ne jamais avoir appartenu: celui de Swissair.

L'un après l'autre, les actuels ou anciens administrateurs de la compagnie d'aviation dite nationale tombent sous le coup fatal de LA question la moins rhétorique du moment: est-il encore «tragbar»? Peut-on lui confier la coresponsabilité d'un groupe ou d'une société après tant d'années de distractions répétées et de décisions erronées? Or tous ces messieurs (sans oublier madame Vreni Spoerry, l'une des parlementaires à très forte capitalisation boursière) ont, outre Swissair, des postes importants dans l'industrie et la finance.

Sachant leur responsabilité augmentée par le nouveau droit des SA et leur propre crédibilité diminuée par leur implication dans Swissair, nos administrateurs de haut vol ont tout intérêt à vérifier la qualité de leur parachute. *yj*

# Chantier en cours

**Le monde syndical a obtenu plus que ce que les associations patronales étaient prêtes à lâcher. Reste le problème de la baisse du nombre de salariés syndiqués.**

L'UNION SYNDICALE SUISSE a publié la semaine passée les principaux résultats des conventions salariales et collectives de l'année dernière. L'enquête ne touche bien sûr que les syndicats affiliés à l'USS. Le panorama publié n'est donc pas tout à fait complet.

On peut néanmoins faire le bilan des acquis syndicaux. Après plusieurs années de crise où les syndicats, plus qu'à leur tour, ravalèrent leurs revendications salariales, les négociations de l'an 2000 ont vu apparaître ce que l'USS nomme «la fin de la retenue». Quatre objectifs avaient été fixés par les syndicats: la compensation du renchérissement, une hausse des salaires de 1 à 3% suivant les branches, la défense des augmentations générales plutôt qu'individuelles, la disparition des salaires en dessous de 3000 francs.

Au final, le bilan n'est pas mauvais, si l'on additionne la somme de tous les accords signés. Dans la plupart des cas, la hausse des salaires dépasse le renchérissement. La fermeté des syndicats a permis de relever considérablement l'offre des employeurs, extrêmement basse en début de négociations. C'est le cas dans le bâtiment, aux CFF ou pour les employés de TSR/RSR.

Par contre, les syndicats ont lâché prise sur le phénomène de l'individualisation croissante des salaires – le patron répartit les augmentations selon sa propre appréciation. Même si, dans la plupart des branches, un socle de 100 ou 200 francs est assuré à tous, nombre d'entreprises ont aujourd'hui introduit le système des augmentations au mérite, qui profite aux salaires déjà hauts plutôt qu'à celles et ceux qui sont au bas de l'échelle.

On peut constater par contre que les campagnes syndicales en faveur d'un salaire minimum à 3000 francs ont payé, que ce soit dans la vente, dans l'hôtellerie et la restauration ou dans le secteur des librairies. Le syndicat des services publics et la FTMH ont de plus obtenu un important relèvement des bas salaires dans une première convention collective d'entreprise ISS Hospital Service (une entreprise privée de nettoyage en milieu hospitalier). Pareil à Bâle où des mouvements de grève à la

Blanchisserie centrale Zeba ont permis d'empêcher une réduction drastique des salaires.

Peu de changements par contre concernant la réduction du temps de travail. Les signes encourageants qui se sont manifestés en 1999 n'ont pas eu de suite en 2000. Certes, la barrière idéologique des 40 heures hebdomadaires a pu être franchie pour la première fois dans un contrat collectif de travail, aux CFF. Les quarante heures ont été introduites dans plusieurs CCT. Dans d'autres secteurs, le temps consacré aux vacances a pu être allongé. Mais les employeurs ne consentent à la réduction du temps de travail que si les employés participent en grande partie à son financement ou, surtout, s'il y a contrepartie importante par la flexibilisation des horaires. Et sur ce sujet, les réformes ont été menées tambour battant.

## Prochains défis

Au-delà du bilan affiché par l'USS, restent des défis qui attendent les syndicats pour les prochaines années. D'une part, l'effritement du nombre de membres menace, à terme, la légitimité des syndicats et les affaiblit dans le nécessaire rapport de force avec les employeurs. Le taux de syndicalisation n'est déjà pas élevé en Suisse, en comparaison européenne, mais il a encore baissé ces deux dernières années. Un problème que certains tentent de résoudre désespérément. Ainsi le SEV, le syndicat des cheminots a-t-il décidé d'offrir 150 francs à chaque membre qui en recruterait un nouveau. La démarche est hautement contestable. La diminution, inquiétante, de l'engagement syndical n'oblige tout de même pas la direction à mettre sur pied ce qui ressemble fort à une prime syndicale au mérite.

D'autre part, une frange importante des salariés suisses gagne trop peu pour vivre. Ceux-là justement qui échappent à toute protection contractuelle. L'Office fédéral de la statistique vient de révéler qu'en Suisse, 7,5% des actifs occupés appartiennent au groupe des *working poor*. 250 000 personnes sont donc pauvres, bien qu'elles aient un emploi. Ce taux s'est accru dans les années no-

nante, en particulier de 1995 à 1996. Le niveau des salaires ne peut bien sûr expliquer la totalité du problème. La situation familiale, le nombre d'enfants, le niveau de formation sont des facteurs tout aussi déterminants. Mais il est de la responsabilité des syndicats, et non seulement des associations caritatives, d'empoigner ce problème, de le dénoncer et d'afficher des objectifs visant à renverser la tendance. gs

## POLITIQUE PATRONALE

### Vive l'intégration!

D'abord on se frotte les yeux d'incrédulité. D'habitude, les communiqués de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) regorgent de propos indignés et moralisants contre l'Etat forcément dispendieux, la fiscalité qui tue la saine économie ou les banques injustement attaquées. Et là, dans leur dernière livraison, surprise. L'USAM annonce qu'elle va se lancer dans une campagne d'intégration des étrangers. Pas toute seule bien sûr. Avec l'argent de la Confédération. L'USAM découvre soudain la joie d'être une future subventionnée. Ainsi, si nous n'avons entendu aucune association patronale se plaindre, en début de consultation, de la somme ridicule prévue par la Confédération pour financer des programmes d'intégration, aujourd'hui que la somme se monte à 10 millions l'USAM saute sur l'occasion et se met sur les rangs afin de proposer un projet au département de justice et police. On salue l'engagement et on partage l'enthousiasme. Sauf qu'à la page suivante, le communiqué publie l'interview de Philipp Vorndran, du Credit Suisse Asset Management. Qui annonce le manque de main-d'œuvre en Suisse. Les employeurs ouvrent les yeux sur les difficultés d'intégration des travailleurs étrangers en même temps qu'ils s'aperçoivent que l'économie suisse va en avoir cruellement besoin. Est-ce un doux hasard?

Moralité à usage patronal: La générosité suit toujours la géométrie au fond peu variable des intérêts particuliers. gs

# Fourchue ou bien pendue?

*Une affiche pour une marque de vêtements exhibe une femme face à un serpent. Délit de péché ou de misogynie?*

**I**L EST DES GESTES qui semblent avoir disparu du répertoire des attitudes enfantines. Ainsi, dans mes lointains souvenirs campagnards, nous nous frappons le ventre en guise de contentement – en un geste étonnamment analogue à celui des gorilles, mais c'était sur l'estomac et du plat de la main. Je n'ai plus jamais revu cette pratique chez les enfants urbains d'aujourd'hui.

## Entre brosse à risettes...

Un autre geste enfantin attirait, lui, la réprobation la plus sévère, et réapparaît régulièrement sous des formes diverses. Il était considéré comme très impoli, voire insultant, de tirer la langue à quelqu'un, et particulièrement à un adulte. On peut se demander ce qu'a de pendable une telle exhibition de muqueuse – toujours est-il qu'elle paraît encore associée à une certaine transgression. En tout cas, la langue semble un organe relativement intime, et même si, petits enfants, nous ne connaissions pas encore les délices du baiser «avec la langue» dont plus tard s'enchantèrent nos adolescences, nous savions que tirer la langue à quelqu'un était un défi insolent, et un acte chargé de symboles. D'ailleurs ne subissions-nous pas la punition, elle-même hautement métaphorique, consistant à nettoyer la langue avec une «brosse à risette» savonneuse, lorsque nous avions le malheur de préférer un «vilain mot» devant nos sévères parents. Nous aurions dû voir le lien de cette pratique avec ce dont nous informait notre savoir ethnologique tronqué, nourri de bandes dessinées colonialistes: de lointaines peuplades se tiraient la langue en guise de salut; à nos yeux cela suffisait à prouver leur sauvagerie ou leur puérilité, alors que nous aurions pu y voir à l'œuvre la même métaphore de l'organe pour le verbe, de la langue pour la parole – que celle-ci soit franche ou ordurière.

Trêve de naïveté: la langue évoque le péché et la parole, et cette association suffit à la rendre haïssable – ou désirable... Bien plus: la langue fourchue du serpent, la langue de vipère des

femmes, tout cela renvoie à la mythologie biblique de la chute hors du jardin d'Eden, due à la malice et à la naïveté d'Eve et de ses filles. Or une variation sur cette malignité réapparaît, dans une campagne d'affiches pour un faiseur d'habits, qui couvre nos murs avec insistance. On y voit un visage de femme et une tête de serpent qui se font face, et la femme, qui le tient solidement, tire la langue au serpent – une langue bien rose et charnue, et non fourchue. Le geste est un geste infantile de défi, en même temps que la femme semble très absorbée par, et pour tout dire désireuse de, l'appendice hautement évocateur en quoi consiste la tête du serpent.

## ... et machisme

Vengeance espiègle des femmes contre la vieille mythologie qui les rend responsables du péché originel? Ou affirmation que, sous leurs dehors séduisants, les femmes sont encore plus rouées que les malheureux serpents, qu'elles défient effrontément – avant même, qui sait, de les avaler en un simulacre de fellation? En tout cas le procédé auquel recourt cette affiche fait furieusement penser à ce dispositif machiste que décrit John Berger dans *Voir le voir*: «Vous peigniez une femme nue parce que vous aimiez la regarder, vous lui mettiez un miroir dans la main puis vous intitulez le tableau Vanité, et ce faisant vous condamniez moralement la femme dont vous aviez dépeint la nudité pour votre propre plaisir».

L'affiche en question prétend peut-être établir la victoire des femmes sur les serpents; d'ailleurs le site Internet de la marque exhibe la même image, mais en commençant par montrer le serpent seul – décrit, le malheureux, comme, «perdu dans le jardin d'Eden». Mais elle reprend surtout ce vieux fonds mythique qui assigne les serpents au péché, et qui définit donc les femmes comme des pécheresses plus impudentes encore que les serpents. Elle module sur l'hypothèse fondamentalement misogyne que l'opposition entre la femme et le serpent est une affinité, une complicité dans la

malice. Elle s'avère ainsi une variation cynique et perfidement moraliste sur un motif inepte et éculé. On nous clamera que c'est du deuxième degré: pas question donc de critiquer cette image, sous peine d'apparaître pour un affreux ringard... *jyp*

## EVA, du Tagi

**I**L Y AVAIT DÉJÀ deux bandes dessinées originales dans le supplément du vendredi du *TagesAnzeiger* de Zurich. Depuis la dernière modification de la présentation, EVA est publiée tous les jours en dernière page. C'est une solide caissière dans un centre commercial, toujours prête à donner son avis mais rarement écoutée. En bref une victime de notre société. Son quotidien est troublé dès le matin par le départ des avions de l'aéroport proche de son domicile en banlieue. Récemment, pendant une semaine, on a pu vivre ses tentatives pour échapper à l'insistance des distributeurs de journaux gratuits. Et là, on comprenait son geste parce que le récent rapport sur le bouclement des comptes de «TAMedia», l'entreprise éditrice du Tagi, a révélé que ses concurrents gratuits avaient fait perdre 11 000 acheteurs et que l'avenir pourrait en faire perdre d'autres. EVA est fidèle à son éditeur et indique la marche à suivre. C'est bien la preuve que beaucoup de bandes dessinées sont le reflet de notre vie. Les deux autres le sont aussi. Le naïf Emil amuse mais démontre que les mots peuvent avoir deux sens et le grand succès de Mike von Audenove «Zurich by Mike» vaut à son auteur un livre de 200 pages sur la vie des Zurichois comme il l'a dessinée au cours des cinq années de parution.

Saisissons l'occasion pour signaler que le Musée d'histoire de Lucerne présente jusqu'au 12 août, sous le titre «Zeitreisen» (voyages dans le temps), une cinquantaine de «comics» consacrés à l'histoire suisse. *cfp*



# Pouvoir politique et autorités de régulation indépendantes

Par André Mach, maître-assistant en science politique à l'Université de Lausanne

**Les outils de régulation ne doivent pas se substituer au pouvoir politique pour déterminer l'avenir des services publics.**

DANS LE CADRE du débat sur la Loi sur le marché de l'électricité (LME), il a été plusieurs fois souligné dans *DP* (nos 1466 et 1467) que, sans l'adoption d'une loi réglementant la libéralisation du marché de l'électricité, les risques seraient grands d'assister à une « libéralisation sauvage » en raison de l'action de la Commission de la concurrence (ComCo). Cette menace semble être confirmée par la récente décision de la ComCo à l'encontre des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) à la suite d'une plainte de Migros et de Watt. Dans ce cas, la ComCo a estimé que les EEF contrevenaient à la Loi sur les cartels pour abus de position dominante en raison de leur refus de laisser acheminer le courant de l'entreprise Watt sur leur réseau. Etant donné l'absence de dispositions de droit public fédéral ou cantonal permettant d'exclure l'application de la Loi sur les cartels, la ComCo a estimé que cette loi pouvait s'appliquer, même si la LME n'était pas encore entrée en vigueur. La décision de la ComCo impose donc aux EEF de négocier avec Watt pour déterminer les conditions (aspects techniques et tarifs) du transit de l'électricité sur le réseau des EEF.

## Manque de décisions politiques

Outre les différentes voies de recours possibles contre cette décision (commission de recours de la Commission de la concurrence, Tribunal fédéral ou encore Conseil fédéral), dont les procédures pourraient s'étaler sur plusieurs années, il me paraît important de rappeler que c'est au pouvoir politique et non à des agences indépendantes de régulation de décider du rythme de la libéralisation. Par ailleurs, l'exemple des EEF, et de manière plus générale le processus de libéralisation d'autres secteurs économiques auparavant sous monopole complet ou partiel, sont révélateurs du problème de la

répartition des compétences entre pouvoir politique et autorités de régulation indépendantes. Ces dernières ont un rôle central et actif à jouer dans le fonctionnement de la concurrence et la régulation de ces secteurs, mais cela ne signifie pas pour autant que les autorités politiques n'aient plus aucun rôle à jouer, bien au contraire.

## Ardeurs libéralisatrices

Premièrement, bien que la nouvelle Loi sur les cartels de 1995 attribue des compétences de décision à la ComCo et définisse sa mission d'agir uniquement dans le sens du respect et de la promotion de la « concurrence efficace », le pouvoir politique, et le Conseil fédéral en particulier, n'a pas pour autant abandonné toutes compétences en ce qui concerne le fonctionnement d'un secteur récemment libéralisé. La Loi sur les cartels prévoit explicitement à ses articles 8 et 11 que, pour des « motifs d'intérêts publics prépondérants », le Conseil fédéral peut, à la demande des entreprises concernées, annuler les décisions de la ComCo. Brandir la menace d'une libéralisation brutale et anarchique en cas de refus de la LME sous l'action de la ComCo signifie abdiquer des compétences politiques en faveur des autorités indépendantes de régulation et réduire un enjeu politique à une simple question de respect de la concurrence. Le Conseil fédéral, et la Suisse, ne sauraient en rien se laisser dicter le rythme des processus de libéralisation par la ComCo. Un rejet par le peuple de la LME constituera un motif largement suffisant pour inciter le

Conseil fédéral à freiner les ardeurs « libéralisatrices » de la ComCo.

Deuxièmement, et de manière plus générale, c'est aux autorités politiques, Conseil fédéral et Parlement, à fixer le cadre de l'évolution future des secteurs en voie de libéralisation et à définir les missions de service public dans ces secteurs. Plutôt que de déléguer trop de compétences à ces autorités indépendantes de régulation et à en subir les décisions, le Conseil fédéral se doit de déterminer des règles précises, réglant les compétences respectives des différents acteurs et définissant l'étendue du service public. Cela s'avère absolument nécessaire pour développer une vision stratégique sur l'avenir des services publics. La libéralisation de secteurs économiques, traditionnellement sous monopole et comportant une dimension de service public, ne fait en rien disparaître les enjeux politiques de ces activités. Jusqu'à maintenant, que ce soit dans le secteur des télécommunications ou des services postaux dans une moindre mesure, le Conseil fédéral s'est plutôt distingué par sa passivité et l'absence de développement d'une vision stratégique. Dans le cas de la LME, il semblerait une nouvelle fois, comme dans le cas des télécommunications, que la mission de service public ainsi que le rôle de la future commission d'arbitrage ne soient pas clairement définis (*DP 1466*).

En conclusion, il s'agit moins de critiquer la ComCo et son travail, même si on pourrait lui reprocher d'avoir été plus particulièrement active dans les secteurs en voie de libéralisation et un peu moins rigoureuse et sévère dans le cas des fusions UBS/SBS ou *NQ/Journal de Genève*, que mettre les autorités politiques devant leur responsabilité. C'est à elles, et aux citoyens suisses, et non aux autorités indépendantes de régulation, de définir les règles et les conditions futures des processus de libéralisation. Jusqu'à aujourd'hui, les autorités politiques suisses ont eu tendance, d'une part à abandonner certaines de leurs prérogatives et compétences, et d'autre part à subir passivement les événements, voire à se retrancher derrière ces nouvelles autorités de régulation pour justifier leur immobilisme. ■

### Autorités indépendantes de régulation:

Sur le plan général du respect de la concurrence: la ComCo.

Sur un plan sectoriel avec des compétences spécifiques: la Commission de la communication; l'Office fédéral de la communication pour le domaine de télécommunications; la future Commission d'arbitrage prévue par la LME en ce qui concerne l'octroi de concessions, la fixation des tarifs d'interconnexion, etc.

# Daniel Zimmermann, un auteur du lundi

*Au hasard d'une émission radiophonique, rencontre avec un écrivain attachant.*

C'EST UNE rencontre du hasard, de celles que la radio parfois nous ménage. En voiture, le poste allumé comme une conversation relancée pour ponctuer les kilomètres. Une journaliste de talent, Katlyn Evin, interrogeait sur France Inter un écrivain dont le parcours surprenait. Instituteur de l'enseignement spécialisé, puis chercheur en sciences de l'éducation, professeur à l'Université de Paris-Vincennes. En apparence un curriculum ordinaire de pédagogue, sauf que Daniel Zimmermann, né en 1935, était l'enfant d'un espion au service de l'URSS basé à Bruxelles. Sa mère, juive polonaise, émigrée du ghetto de Varsovie avait épousé un Alsacien d'une famille nombreuse de paysans du Sundgau. Il s'agissait d'un permanent syndical CGT, membre et même cadre du Parti communiste français, qui, d'un séjour préalable en Côte d'Ivoire colonisée, où il ne fit pas fortune, avait ramené deux enfants nés de ses amours africaines. En associant sa vie à celle de la communiste polonaise – le mariage fut formalisé pendant la guerre pour garantir à sa femme une protection – il adoptait l'enfant «bruxellois», réussissait une étrange famille aux origines hétéroclites, bousculant lors des réunions à la ferme (près d'Altkirch) les traditions paysannes ancestrales et le dialecte du Sundgau. La carrière apparemment ordinaire du pédagogue, celle de l'institut' devenu professeur à l'Université, cessait d'apparaître linéaire. La rencontre radiophonique impliquait un approfondissement.

## Une production polygraphe

Daniel Zimmermann, décédé peu après cette interview en décembre 2000, n'était pas au rayon des libraires, ni dans leurs réserves. Mais petit à petit, en tirant sur l'écheveau, en se référant aux bibliographies de la page de garde dites «du même auteur», apparaissait une production immense, polygraphe, touchant à tous les genres, dont on ne peut donner ici qu'un petit échantillon. Donc des romans pour la jeunesse (*Saïd et Pilule*, Hachette Poche

Jeunesse, 1998), des nouvelles (par exemple *Les Malassis*, Julliard, 1991), des essais scientifiques (*La sélection non verbale à l'école*, ESP, 1992), des romans groupés sous le titre général *Les Banlieusards ou Chroniques légendaires des gens sans importance*, des biographies sur *Alexandre Dumas le Grand* (Julliard, 1993) et *Jules Vallès l'Irrégulier* (Le Cherche Midi éditeur, 1999), un roman érotique, *Septuor*, écrit en collaboration avec sa femme Claude Pujade-Renaud (Le Cherche Midi éditeurs, 2000), une anthologie, *L'Humour des cocos* (1990) et, plus original encore, plusieurs traités sur les arts martiaux, par exemple *Le Karaté-do, techniques fondamentales* (Sedicep, 1968). Un besoin irréprensible d'écrire, confessé à travers l'évocation des femmes aimées. *L'ultime maîtresse* (Le Cherche Midi éditeur, 2001) est son dernier ouvrage.

## Un premier témoignage sur la guerre d'Algérie

Daniel Zimmermann a vécu et connu à la fois le tragique de l'histoire et sa caricature. Ses parents ont expérimenté les routines, les méfiances, les intrigues du Parti communiste français, les exclusions aussi. Sa mère, en tant que juive polonaise ayant gardé des liens avec ses compatriotes, était originellement suspecte. Mais pendant la guerre les risques pris furent réels, son amant bruxellois, le père inconnu de Daniel, avait peut être appartenu au réseau dit de l'Orchestre rouge, et il est certain que trente-sept membres de la famille maternelle furent déportés et exterminés par les nazis. Daniel Zimmermann a connu, après guerre, malgré des conditions matérielles rudes, la promotion sociale, à la mesure de son intelligence, les camps de vacances des Jeunesses communistes, le noyautage organisé, la vie des cellules, mais aussi la guerre d'Algérie. Ses nouvelles brèves, *80 exercices en zone interdite*, publié en 1961, fut un des premiers témoignages sur la réalité de la guerre, les battues, les tortures, les viols. L'opposition de Zimmermann était connue, son journal lui fut volé, il fut

tabassé par des sous-officiers de sa section, il pouvait craindre la balle perdue lors d'une opération. Le Parti communiste, efficace, lui fournit des vrais-faux certificats médicaux; il put quitter la zone interdite et son licenciement fut avancé grâce à la naissance d'une deuxième enfant programmée à cette fin! La publication de son témoignage eut un retentissement considérable mais de courte durée. Zimmermann eut droit à un procès en correctionnel pour «injures à l'armée» et un blâme du Parti communiste pour prise de position individuelle.

## Destin et littérature

Zimmermann a connu donc l'histoire et ses retombées prosaïques. Il ne fut pas un héros du dimanche pour reprendre le beau titre consacré aux siens et aux anonymes victimes ou exclus du stalinisme: *Les morts du lundi* (Gallimard, 1978, réédité par Le Cherche Midi éditeur). Peut-être, comme écrivain, sera-t-il aussi un auteur du lundi. Malgré cette production si diverse et si abondante, son destin ne parvient pas à se sublimer littérairement. Ce qui rend son œuvre, dans laquelle on trie pour chercher l'homme, paradoxalement si attachante. Comme psychologue, Zimmermann a fait une recherche sur «la communication non verbale à l'école maternelle». Lui, dont le verbe est si abondant, nous invite à rechercher un témoignage authentique, en quelque sorte sous les mots.

ag

## Fabrique de DP

Domaine Public ne paraîtra pas pendant les vacances de printemps.

Nous nous retrouverons le 27 avril 2001. D'ici là, bonne lecture. *réd.*

# La Poste, facteur de cohésion

*Les habitants des villages sont lésés par la suppression des bureaux de poste.*

RECEVEZ-VOUS *PATRONS*, publication du Centre patronal? Dans le numéro de mars, un article remarquable, non signé, intitulé «La Poste au milieu du village».

Je crois pouvoir dire que l'auteur ne sait pas de quoi il parle et que probablement il n'a jamais mis les pieds dans l'une des «petites» postes qu'on s'apprête à supprimer.

«Ces solutions (suppression de certains bureaux) ne sont pas révolutionnaires puisqu'elles sont déjà appliquées aujourd'hui à plusieurs endroits (j'imagine qu'il faut lire «en» ou «dans» certains endroits) où elles donnent généralement satisfaction».

Tiens! Tiens! Tiens! Pour ma part, je me rends régulièrement à la poste de Monnaz sur Morges, qui risque d'être supprimée. Non parce que je suis amoureux de la postière, mais parce qu'à la poste de La Sallaz, où j'habite, je me vois contraint de faire la queue et de perdre dix minutes, voire plus.

Pourquoi? Parce que sur les quatre guichets de la dite poste, deux seulement sont généralement ouverts. Manque de personnel: on a licencié du personnel!

Il paraît évident que la suppression de bureaux de poste forains entraînera

une aggravation sensible de la situation, puisque les usagers de ces bureaux se verront plus ou moins contraints de se rendre dans un «grand» bureau – en ce qui me concerne La Sallaz.

Ce n'est pas tout: non seulement les usagers se trouveront lésés, mais les employés verront leur travail augmenter. A La Sallaz, il est tel que je reçois quantité de lettres et de colis qui ne me sont pas destinés. Bon garçon, je tente de découvrir où habite le destinataire: au 133 ou 135 de Montolieu, et non pas au 13? J'y réussis parfois, mais pas toujours. Il m'est même arrivé de recevoir un ordre de marche pour une école d'officiers. Agé à l'époque de 76 ans, j'ai cru bon de m'abstenir.

Notez que l'hypothèse la plus favorable est celle d'une erreur de la poste. Si c'est une erreur imputable à l'armée, nous allons, en cas de mobilisation, au devant de lendemains qui chantent, pour parler comme Aragon!

Ce n'est pas tout: pour Dieu sait quelles raisons pataphysiques, l'administration postale a décidé de transporter les urgences de la gare de Lausanne, où elles se trouvaient et où il était possible d'aller chercher la lettre ou le colis en souffrance, en dehors de la

ville, du côté de Crissier ou de Chavannes. A peu près impossible de s'y rendre. Donc, on téléphone. Si vous aimez la mauvaise musique, vous êtes servis: «Nous recherchons votre correspondant», suit un petit air insignifiant. «Nous recherchons votre correspondant», etc. Temps perdu, frais téléphoniques. J'ai dû m'y reprendre à trois fois pour obtenir qu'on me renvoie un express. Il a fallu dix jours, c'est beaucoup pour un express! Encore celui-ci ne m'était-il pas destiné. Il y avait eu une erreur.

Et je ne dis rien du temps minuté imposé aux malheureux postiers de certains bureaux forains: une minute par destinataire, pas plus! Le rendement, je vous en prie. Ignorant complètement qu'un postier, qu'un facteur a un rôle social à jouer: faire un peu causette, donner les nouvelles du village et des fermes isolées.

Savez-vous bien que dans mon enfance d'avant-guerre, on avait droit à deux services quotidiens? Ce qui permettait à la *Neue Zürcher Zeitung* d'avoir une Morgenausgabe, qu'on recevait le matin, et une Mittagsausgabe qu'on recevait l'après-midi en même temps que l'Abendausgabe! C'était avant la guerre! Jeanlouis Cornuz

NOVLANGUE

## Quand Peugeot roule en anglais

PEUGEOT EST UNE des marques françaises les plus emblématiques, un symbole national au même titre que les p'tits LU, les Pataugas ou le TGV. Cette famille franc-comtoise a esaimé ses usines de Sochaux à Mulhouse dans une bande de terrain à deux pas de la frontière suisse. On peut donc supposer que les Peugeot et l'Alsacien Jean-Martin Folz, directeur général du groupe, connaissent bien la Suisse. De la frontière de Boncourt aux usines de Sochaux, il n'y a guère plus de vingt kilomètres.

Cette proximité est sans doute à l'origine des grandes affiches que l'on voit dans nos villes vantant le cabriolet Peugeot 206 avec le slogan suivant,

écrit en très gros: *I love the way she takes her top off*. Ce n'est donc pas un cigarettier ou un fabricant d'informatique californien faisant une campagne planétaire qui nous impose une fois de plus un slogan dans la «novlangue» d'aujourd'hui, mais Peugeot, une société issue d'un pays où la publicité en anglais est proscrite.

Dans le même ordre d'idées, le quotidien *Le Temps* annonçait jeudi 29 mars un projet qui semble assez vague de collaboration dans le domaine de la bio-technologie entre le canton de Genève et le Québec. Comment et pourquoi faire, hormis un coup de pub pour la promotion économique genevoise, tout cela ne semble pas très

clair, mais peu importe. Ce projet entre ces deux régions francophones, dont l'une s'est rendue célèbre par sa fameuse loi 101 rendant obligatoire l'usage du français dans tous les textes officiels, les lieux publics et les publicités a été baptisé... bio-bridge!

Depuis quelque temps, il nous semblait que l'usage abusif de l'anglais reculait sur les murs de nos villes. Il nous semble même avoir entendu des publicités en français au cinéma. Sans doute étions-nous distraits. La prochaine étape, l'ultime bastion qui va tomber sera, n'en doutons pas, la Constituante vaudoise qui va régler le problème de la devise sur le drapeau vaudois en choisissant *freedom and fatherland!* jg